



C.F.P.P.A. de la mer et du littoral
BOURCEFRANC LE CHAPUS



APPRENEZ AVEC NOUS
CONTACTEZ LE SECRÉTARIAT

rue William Bertrand,
17560 BOURCEFRANC
05 46 85 98 20
cfppa.bourcefranc@educagri.fr

TAUX DE RÉUSSITE

100 % (EN 2023)

TAUX DE SATISFACTION

90 % (EN 2023)

Nous vous guidons à l'aide de nos formations, notre centre peut vous aider à élaborer votre projet professionnel et vous accompagne dans votre évolution.

MISE À JOUR ET VALIDÉE LE 31/08/2023

**LE CERTIFICAT
DE MARIN-
OUVRIER AUX
CULTURES
MARINES
NIVEAU 1**



LA FORMATION

Le Certificat de Marin-Ouvrier aux Cultures Marines de niveau 1 permet d'être inscrit maritime, afin d'être embarqué en Cultures Marines.

Il permet aussi d'embarquer sous dérogation à la pêche.

PUBLIC CONCERNE

Salariés, demandeurs d'emploi et chefs d'entreprise.

L'inscription se fait sur dossier. Des sessions sont planifiées en mars, mai et août, puis en fonction des demandes. Nous consulter pour les dates.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour bénéficier d'une adaptation de parcours ou d'une réorientation.

FINANCEMENT ET REMUNERATION

Diverses possibilités (OPCO, Transitions Pro, personnel, employeurs, Pôle emploi, CPF...), selon votre cas, contactez nous.



PRE-REQUIS

- Etre titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation, en cours de validité.
- Avoir 16 ans le jour de la demande du titre.
- Justifier d'une attestation de natation.



DIPLOME

Le Certificat de Marin-Ouvrier aux Cultures Marines de niveau 1 est délivré par la Direction Interrégionale de la Mer Sud Atlantique aux candidats qui ont suivi l'ensemble des modules et qui sont admis à l'examen.

Evaluation comprenant l'assiduité et les contrôles en cours de formation.
Evaluation par l'observation de la pratique.

Possibilité de poursuite en Certificat de Marin-Ouvriers aux Cultures Marines de niveau 2.

RS 876



OBJECTIF ET CONTENU

- Techniques individuelles de survie (UV-TIS/F),
- Prévention de l'incendie et lutte contre l'incendie (UV-FBLI/F),
 - _ Prévention des risques à bord (UV-PRAB/F),
- Prévention et secours civiques de niveau 1 (UV-PSC1),
- Hygiène et prévention des risques (UV-HPR) et Aide médicale en mer-consultation télé médicale (UV- AMMCT).

Le parcours est adapté suivant les UV déjà acquises.

Formation théorique et pratique (cours et exercices).



MODALITES

Un coût de 322 € pour une durée de 28 heures en temps plein et en mortes eaux.

Formation dispensée en centre.

Voie de formation : Formation continue.

CONTENU CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 30 MAI 2016 MODIFIÉ, RELATIF
À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS D'APTITUDE PERMETTANT
D'EXERCER DES FONCTIONS SUR LES NAVIRES ARMÉS AUX
CULTURES MARINES, CONSULTABLE SUR
WWW.UCEM-NANTES.FR